

# LES HONORAIRES

### **HONORAIRES**

Découvrez ci-dessous les honoraires de notre agence immobilière à Pontarlier. Mise en location de biens, aide à la vente d'une maison, recherche de bien... je vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet et vous apporte mon expertise du secteur de l'immobilier dans le Doubs.

# Barème officiel des honoraires TTC de location au 1er janvier 2020

Rémunération : % appliqué sur le montant de la location.

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée. Lors de chaque location, facturation à hauteur de 14% TTC du loyer annuel (hors charge).

A parts égales entre le bailleur et le locataire ventilées comme suit :

- 15% pour les visites
- 15% pour la constitution du dossier locataire
- 43% pour la rédaction du bail

• 27% pour l'établissement de l'état des lieux et la visite conseil

Avec un plafond maximum de 11€/m2 conformément à la LOI ALUR du 15/09/2014.

En cas de délégation, le montant des honoraires reste celui du mandat principal.

## Barème officiel des honoraires TTC au 1er janvier 2020

Rémunération : % appliqué sur le montant de la transaction. Barème applicable sur :

- Les locaux à usage d'habitation
- Les locaux à usage commercial ou industriel
- Les terrains à bâtir
- Les fonds de commerce et droit au bail

#### **Mes honoraires:**

Vente de votre bien immobilier depuis l'estimation de sa valeur vénale jusqu'à la signature de l'acte authentique devant notaire.

• De 0 à 100 000€ : 9%

• De 100 001 à 150 000€ : 8%

• De 150 001 à 200 000€ : 7%

• De 200 001 à 300 000€ : 6%

• A partir de 300 001€ : 5%

### **Estimation GRATUITE**

Forfait minimum de 5000€.

En cas de délégation, le montant des honoraires reste celui du mandat principal.

Située à Pontarlier, nous vous proposons des biens dans un rayon de 40 km aux alentours. Découvrez mes <u>partenaires immobiliers</u>!